



Parc  
naturel  
régional  
Corbières  
Fenouillèdes

# Vous êtes élu dans un Parc naturel régional **Bienvenue!**



**Parc naturel régional  
Corbières \* Fenouillèdes**

**Vous êtes élu dans un Parc  
naturel régional,**

**BIENVENUE !**

Ce guide a pour vocation de vous présenter votre rôle dans le Parc naturel régional Corbières-Fenouillèdes. Vous êtes le trait d'union entre votre commune, votre intercommunalité et le Parc !

Votre engagement est essentiel pour contribuer à la préservation et à la valorisation de nos patrimoines historiques, culturels et environnementaux.

La spécificité de votre Parc naturel : un groupe d'experts au service des élus des Corbières et du Fenouillèdes, une structure à taille humaine offrant réactivité, pluridisciplinarité et transversalité.

Nous vous souhaitons une bonne lecture et une belle découverte !



<b>Le territoire du Parc</b> .....	<b>4</b>
<b>Les missions d'un Parc</b> .....	<b>6</b>
<b>La Méthode Parc</b> .....	<b>7</b>
<b>La Charte de territoire</b> .....	<b>8</b>
<b>Combien ça rapporte un Parc ?</b> .....	<b>10</b>

## **LE PARC EN ACTIONS** .....

**13**

### **LE RÔLE D'ÉLU DU PARC** .....

**19**

<b>La gouvernance</b> .....	<b>20</b>
<b>Comment prendre part aux actions de mon Parc</b> ...	<b>21</b>
<b>Les agents du Parc</b> .....	<b>22</b>
<b>Des réponses à vos questions</b> .....	<b>24</b>

### **Les réseaux Parc** .....

**28**

### **Vidéos** .....

**29**

### **Lexique** .....

**30**

# Le territoire du Parc

**1**  
région  
l'Occitanie

**2**  
départements  
l'Aude et les  
Pyrénées-Orientales

**1 780** km<sup>2</sup>

**7**  
intercom-  
munalités

près de  
**30 000**  
habitants

**99**  
communes

**2**  
langues  
régionales  
l'occitan et le catalan

**9** sites  
Natura 2000  
dont 7 animés  
par le Parc

+ de **360**  
espèces de  
flore  
patrimoniales

+ de  
**150**  
espèces  
animales  
patrimoniales

+ de **1000**  
exploitations  
agricoles





**70%**  
de forêts et  
de garrigues



**20**  
géosites  
majeurs



**9**  
types de  
paysages  
différents

# Les missions d'un Parc

Le classement " Parc naturel régional " intervenu par décret du 1<sup>er</sup> ministre en **2021** constitue la **reconnaissance d'un territoire remarquable** à vivre, à partager, à développer et à préserver.

**1** Protéger les paysages et les patrimoines naturels, culturels et immatériels.

Contribuer à l'aménagement du territoire, en alliant qualité de vie et respect de l'environnement.

**3** Contribuer au développement économique, social et durable.

**4** Contribuer à l'information, la sensibilisation et l'éducation des publics aux patrimoines et à l'environnement.

Réaliser des actions expérimentales ou exemplaires et contribuer à des programmes de recherche.



5' pour tout  
comprendre en vidéo

<https://tinyurl.com/phyef4zr>





# La méthode Parc

Démarche ascendante, issue de la volonté des acteurs du territoire, l'action du Parc repose sur l'association des acteurs locaux volontaires (élus, professionnels, associations, habitants) à ses travaux.

 **Associer les acteurs de différentes filières et secteurs**

 **Impulser des projets aux côtés d'acteurs volontaires**

 **Œuvrer pour un développement territorial réfléchi et équilibré**

 **Apporter de l'expertise sur des questions durables**

Un Parc est un territoire vivant, lieu d'échanges, de concertation, d'expérimentation où l'information, la sensibilisation et l'association des forces vives sont privilégiées.

# La Charte du Parc

## La Charte, c'est quoi ?

C'est un **document** qui décrit le **projet de protection et de développement durable du territoire** concerné par le label Parc naturel régional pour 15 ans. C'est la **feuille de route du territoire**, qui fixe des caps, des grands objectifs partagés, de 2021 à 2036. Elle détaille **les actions et les engagements des signataires** pour mener à bien ce projet.

## Qui engage-t-elle ?

La Charte a été **élaborée de manière collective** avec l'ensemble des collectivités publiques, des partenaires et les habitants afin de répondre aux enjeux locaux. Approuvée volontairement, la Charte a valeur de **contrat d'engagement** pour ses signataires, communes, intercommunalités, Départements, Région et Etat.

Les décisions prises par les signataires doivent être cohérentes avec la Charte du Parc. Ils s'engagent à en respecter les

objectifs et le contenu, dans l'application de leurs compétences.

## Est-elle contraignante juridiquement ?

Contrairement aux Parcs nationaux, les Parcs naturels régionaux ne disposent d'aucun pouvoir réglementaire ou coercitif.

La Charte ne s'applique pas aux personnes physiques ou morales non-signataires.

En matière d'**urbanisme**, la Charte est opposable aux Schémas de cohérence territoriale (SCOT), aux plans locaux d'urbanisme communaux et intercommunaux et aux cartes communales qui doivent être compatibles avec elle dans un délai de 3 ans.

La Charte a également une portée juridique en matière de **circulation des véhicules à moteur** dans les espaces naturels, de **signalétique** et de **publicité** (application de la réglementation nationale).



# COMBIEN ÇA COÛTE RAPPORTE UN PARC ?

## CHAQUE COMMUNE VERSE AU PARC

3 €



par an / habitant

Le Parc réinvestit

10 €

par an / habitant  
sur le territoire



(basé sur les chiffres 2026)



## Les finances et les financeurs

Le budget prévisionnel 2026 de fonctionnement du PNR CF est de **3 149 528 €**, il est financé par :

### Des cotisations statutaires :

- Les 99 communes : 85 900 €
- Les 7 EPCI : 171 800 €
- Les 2 Départements : 300 650 €
- La Région Occitanie : 300 650 €
- L'Etat : 150 000 €

**Des subventions** recherchées par l'équipe du Parc sur les actions et parfois pour le financement des postes.

En 2026, près de 725 063 € sont prévus pour le programme d'action. Ce montant est variable d'une année à l'autre.

Chaque collectivité prend sur son budget pour subventionner le Parc, afin qu'il puisse mener à bien ses actions en faveur de la préservation de la biodiversité et du développement local.

La contribution des communes est proportionnelle au nombre d'habitants. Actuellement, elle est d'environ 3 € par habitant (les statuts plafonnent à 3,50 € pour les communes).



# ZOOM

## LA DOTATION AMÉNITÉS RURALES

Cette dotation, attribuée aux communes à caractère rural (100 % des communes du PNR CF) situées dans le périmètre du Parc, offre aux municipalités des moyens proportionnés à leur population pour agir en faveur de la biodiversité.

Celles dont le territoire est majoritairement inclus dans une aire protégée comme Natura 2000 bénéficient d'une revalorisation.

Pour l'année 2025, l'État a attribué une dotation totale de 1 155 000 € aux 99 communes du Parc naturel régional Corbières-Fenouillèdes.



A photograph of people at an outdoor event. In the foreground, a man with a mustache in a blue shirt and white t-shirt is talking to a woman with her back to the camera. To the right, an older man with a grey beard is looking down. The background shows other people and a wooden structure. There are two vertical orange bars: one at the top right and one on the right side of the image.

# LE PARC en actions

# Le Parc en actions

**Le Parc c'est une équipe à votre service, de l'ingénierie pour votre commune. Exemples de projets et missions.**

## TRANSITION énergétique

**Autoconsommation collective : vers l'autonomie énergétique du territoire en 2050 !**

➤ Le Parc accompagne les collectivités vers l'autonomie énergétique : sobriété, développement des énergies renouvelables locales (solaire, bois-énergie, géothermie), et encadrement des grands projets pour préserver paysages et biodiversité. Objectif : 80 % d'énergie renouvelable produite localement d'ici 2030, 100 % en 2050.



## TOURISME durable

**Réhabilitation du Domaine de l'Eau Salée, gestion du flux touristique dans les gorges de Galamus**

➤ Le Parc valorise un tourisme respectueux des patrimoines et des habitants. Il accompagne les communes dans la gestion de sites emblématiques et promeut des activités éco-responsables, en lien avec les acteurs locaux.

## URBANISME et paysages

**Signalétique de médiation et valorisation du patrimoine : Le Parc accompagne 3 communes pilotes et produit 2 guides destinés aux élus.**

➤ Le Plan de paysage, co-construit avec les acteurs du territoire, vise à préserver l'identité paysagère des Corbières-Fenouillèdes. Le Parc conseille les collectivités pour des projets d'aménagement respectueux de l'environnement et du patrimoine bâti.



# PAROLES d'élus

**Béatrice BERTRAND** | 1<sup>ère</sup> vice-présidente du Parc et  
Maire de Tuchan

**Concrètement, quels sont les apports du Parc ?**

Le Parc est une bonne illustration de la formule « l'union fait la force ». Il nous permet de mener des projets que nous ne pourrions pas mener seul. C'est le cas, par exemple, sur le photovoltaïque. Grâce à l'expertise technique de l'équipe, à sa capacité à aller chercher des financements, plusieurs communes ont pu installer des panneaux solaires. Le Parc contribue aussi au développement économique du territoire. Je pense notamment à la Géotraverse, un itinéraire qui attirera demain de nouveaux randonneurs, ou à la marque Valeurs Parc, qui valorisera nos productions locales.

**Et concernant la préservation du patrimoine ?**

Le Parc est un garde-fou, il veille à ce que tous les projets se fassent dans le respect de l'environnement, des espèces qui vivent sur notre territoire. Mais le patrimoine ce n'est pas uniquement le patrimoine naturel. Le Parc agit aussi pour préserver le patrimoine culturel en travaillant sur la mémoire culinaire, les langues... Il a cette fonction de faire connaître aux habitants toutes les richesses locales et de créer du lien. Il a aussi un rôle éducatif, auprès des enfants, notamment, pour leur faire prendre conscience de la fragilité de leur environnement,

leur transmettre des bonnes pratiques en matière de développement durable. C'est important puisque ce sont de véritables porteurs de message auprès des adultes.

**Un message pour les élus ?**

Le Parc offre beaucoup d'opportunités. Elles ne sont pas encore suffisamment connues. J'invite donc chaque élu à s'en saisir. Le Parc est un outil, il faut l'utiliser !

**Un exemple d'action ?**

Concernant la Défense contre les Incendies, le Parc accompagne Tuchan pour planifier des voies d'accès facilitant l'intervention des pompiers en cas d'incendie sur la commune.

# Le Parc en actions



## DÉFENSE contre les incendies

### Des médiateurs incendies pour aller à la rencontre des habitants et visiteurs

➤ Face à l'aggravation des risques, le Parc actualise les Plans d'Aménagement des Forêts contre les Incendies (PAFI), sensibilise les habitants et les visiteurs, et soutient le pastoralisme pour l'entretien des milieux.

## ÉDUCATION à l'environnement et au développement durable

### "Parc-ci, Parc-là" : des sorties gratuites tout public et "Escapades éducatives" : un programme scolaire tous niveaux

➤ Le Parc déploie des programmes éducatifs pour tous les publics : ateliers, animations, outils pédagogiques. Il fédère un réseau d'acteurs pour renforcer la sensibilisation aux enjeux environnementaux et patrimoniaux.

## PATRIMOINE naturel

### Nuit étoilée et biodiversité nocturne

➤ Le Parc élabore une stratégie de réduction de la pollution lumineuse, en partenariat avec les communes.

### ABC : Atlas de la Biodiversité Communale

➤ Le Parc accompagne les communes et impliquent les citoyens dans la connaissance et la gestion du patrimoine naturel local.

### Suivis ornithologiques et MAEC

➤ Le Parc accompagne les agriculteurs et éleveurs dans la mise en œuvre de pratiques favorables à la biodiversité (pâturage extensif, maintien de prairies, haies...) en contrepartie d'aides financières.

### Natura 2000

➤ Animation de 7 sites pour préserver habitats et espèces d'intérêt européen, en concertation avec les acteurs locaux.

### Sensibilisation

➤ Des animations gratuites avec des experts partenaires (LPO, CEN, etc.).

## GÉOLOGIE et patrimoine

---

**Les Géo-découvertes : des outils de médiation pour tous, pour découvrir la géologie exceptionnelle du territoire**

➤ Le Parc valorise un patrimoine géologique exceptionnel (20 sites majeurs : Bugarach, gorges de la Pierre-Lys, etc.) et prépare une candidature au label Géoparc mondial UNESCO.

## CULTURE et mémoire

---

**Du livre "Mémoires culinaires" aux spectacles de "Patrimoines en scène"**

➤ Le Parc soutient la transmission des langues régionales (occitan, catalan), collecte la mémoire orale et les savoir-faire, et accompagne des résidences d'artistes pour valoriser les patrimoines locaux.

## ÉCONOMIE et accompagnement des porteurs de projet

**Acquisition d'un véhicule, de matériel, le Parc aide les acteurs locaux dans leur recherche de financement de projet**

➤ Le Parc accompagne les porteurs de projets (agriculteurs, artisans, associations) via le programme européen LEADER, pour dynamiser l'économie locale et valoriser les ressources du territoire.

## AGRICULTURE et eau

---

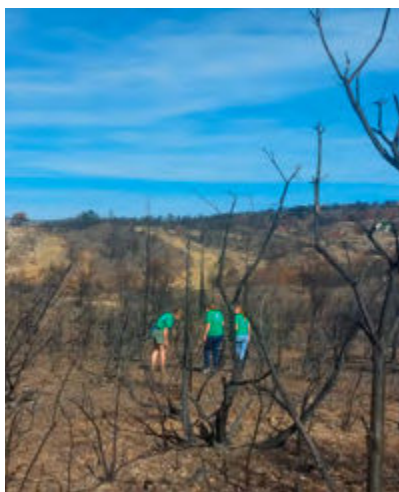
**Soirées eau : pour une vision scientifique des enjeux et pour échanger avec les experts du territoire**

➤ Le Parc agit pour une agriculture durable (viticulture, pastoralisme, diversification) et une gestion solidaire de l'eau, en lien avec les syndicats de rivières et les acteurs locaux.

## EXPERTISE et innovation

---

➤ Pour mener à bien ses missions, le Parc s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire d'experts (ornithologues, géologues, urbanistes, etc.) et sur un Conseil scientifique (chercheurs et universitaires bénévoles). Il accueille stagiaires et doctorants dont les travaux renforcent la connaissance et l'action du territoire, garantissant ainsi des orientations fondées sur la science et l'innovation.

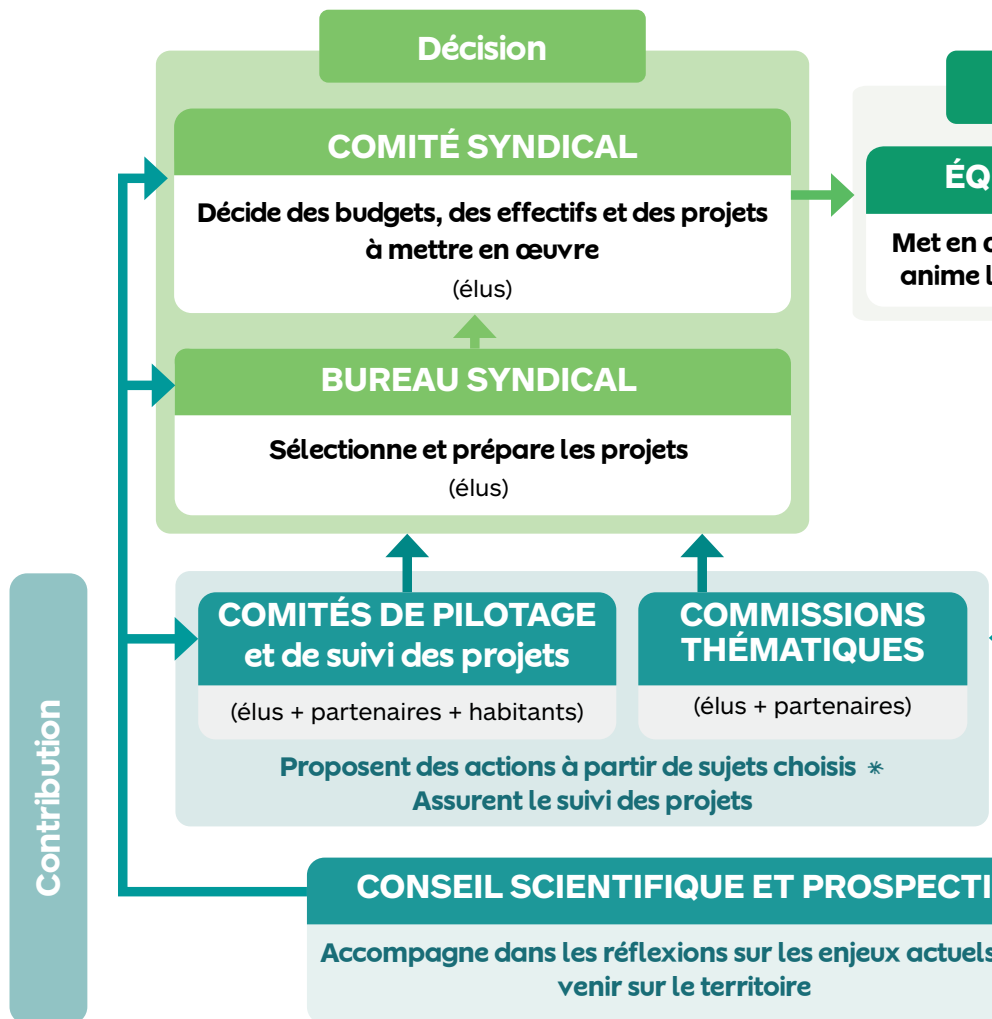




# LE RÔLE D'ÉLU DU PARC



# La gouvernance

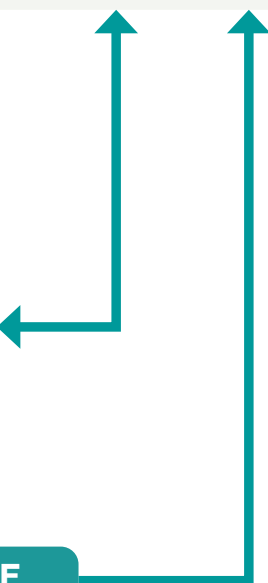


# Comment prendre part aux actions du Parc

Mise en œuvre

EQUIPE TECHNIQUE








Mettre en œuvre les projets validés et  
des instances consultatives



F  
s et à

- Connaître, dans les grandes lignes, la Charte du Parc
- Participer aux Comités syndicaux (4 par an) et en rendre-compte au Conseil municipal de votre commune ou au conseil communautaire de votre inter-communalité.
- Favoriser la circulation d'informations entre le Parc et votre commune ; faire remonter les initiatives et les besoins de la commune et de ses habitants/ Informer les acteurs de votre commune des accompagnements qui pourraient leur permettre de se développer.
- Vous impliquer dans certaines actions : participer aux groupes de travail, commission, rencontres, formations...
- Être un ambassadeur de votre Parc autour de vous. Habiter un Parc naturel régional est une chance. Vous pouvez contribuer à faire connaître ses atouts.
- Être parfois amené à répondre à des sollicitations médiatiques.

# Les agents du Parc

-  Pilotage : direction
-  Pilotage : direction adjointe
-  Services administratifs
-  Services transversaux
-  Économie et services
-  Patrimoines
-  Aménagement durable




Directrice  
**Clothilde Duhayon**  
07 55 65 03 91  
c.duhayon@corbieres-fenouilledes.fr




Directeur adjoint  
**Jordan Mazardo**  
07 56 36 58 74  
j.mazardo@corbieres-fenouilledes.fr




*Nadine*  
**BIAUNÉ**  
Assistante administrative et RH  
04 68 33 99 80  
secretariat@corbieres-fenouilledes.fr




*Philippe*  
**ROMO**  
Responsable gestion financière et comptable  
04 68 41 42 20  
comptabilite@corbieres-fenouilledes.fr




*Adeline*  
**ANTONETTI**  
Communication  
07 50 54 25 79  
a.antonetti@corbieres-fenouilledes.fr




*Melissa*  
**BERNARD**  
Éducation à l'environnement et au développement durable  
07 56 41 02 39  
m.bernard@corbieres-fenouilledes.fr




(en cours de recrutement)  
Développement, innovation, appui aux collectivités




*Magali*  
**BLANC**  
Culture et patrimoine vernaculaire  
04 68 41 40 81  
07 56 41 55 14  
m.blanc@corbieres-fenouilledes.fr




*Geoffrey*  
**THIEVET**  
Tourisme durable  
07 56 41 13 98  
g.thieviet@corbieres-fenouilledes.fr




*Svetlana*  
**KOPYLOVA**  
Chargée de mission LEADER  
07 50 55 88 10  
s.kopylova@corbieres-fenouilledes.fr




*Philippe*  
**MARCY**  
Animateur territorial patrimoine immatériel  
06 38 42 20 15  
collecte@corbieres-fenouilledes.fr




*Jordan*  
**MAZARDO**  
Suivi Charte, cartographie SIG  
07 56 36 58 74  
j.mazardo@corbieres-fenouilledes.fr




*Olivier*  
**BOUTIN**  
Chargé de mission LEADER  
07 56 41 20 25  
o.boutin@corbieres-fenouilledes.fr



*Alexia*  
**FESQUET**

Urbanisme

07 56 42 29 77  
a.fesquet@corbieres-  
fenouilledes.fr



*Louise*  
**BONIFACE**

Natura 2000  
H<sup>es</sup> Corbières,  
Vallées de l'Orbieu  
et du Torgan

07 72 51 56 88  
l.boniface@corbieres-  
fenouilledes.fr



*Juliette*  
**THÉVENIAUT**

Transition  
énergétique

07 56 43 50 18  
j.theveniau@corbieres-  
fenouilledes.fr



*Clémence*  
**DUBOIS**

Paysages

07 50 55 86 38  
c.dubois@corbieres-  
fenouilledes.fr



*Aurore*  
**LLEDO**

Natura 2000  
Corbières  
occidentales  
et orientales

07 72 51 99 57  
a.lledo@corbieres-  
fenouilledes.fr



*Clarisse*  
**VALENTON**

Energies renou-  
velables locales  
et partagées

c.valenton@corbieres-  
fenouilledes.fr



*Noémie*  
**ANDRÉ**

Gestion des  
milieux, risque  
incendie

07 55 65 28 83  
n.andre@corbieres-  
fenouilledes.fr



*Rémi*  
**PESRAY**

Natura 2000  
Basses  
Corbières

07 56 42 91 51  
r.pescay@corbieres-  
fenouilledes.fr



*Margot*  
**TRICOÛCHE**

Agriculture

07 72 51 80 35  
m.tricoche@corbieres-  
fenouilledes.fr



*Héloïse*  
**NONAT**

Charte  
forestière

07 50 55 86 79  
h.nonat@corbieres-  
fenouilledes.fr



*Lucas*  
**MAZEDIER**

Biodiversité

07 72 45 39 43  
l.mazedier@corbieres-  
fenouilledes.fr



*Audrey*  
**DENIEUL**

Eau

07 55 65 26 87  
a.denieul@corbieres-  
fenouilledes.fr



*Romain*  
**ZURBACH**

Patrimoine  
géologique

07 56 42 28 28  
r.zurbach@corbieres-  
fenouilledes.fr



*Loriane*  
**FAVIER**

Gestion des  
espaces  
naturels

07 50 59 47 31  
l.favier@corbieres-  
fenouilledes.fr

# Des réponses à vos questions

## MAIS À QUOI ÇA SERT AU JUSTE UN PARC NATUREL RÉGIONAL ?



Le Parc naturel régional Corbières-Fenouillèdes a été créé en 2021 à l'initiative des élus du Fenouillèdes, soucieux de protéger et de faire connaître le caractère remarquable du territoire. Ils ont rapidement été rejoints dans la démarche par les élus des Corbières et de la Haute Vallée de l'Aude pour former un territoire cohérent à l'identité rurale forte !

**Les actions réalisées par le Parc sont fixées par les élus qui composent le Comité Syndical**, elles sont propres à un territoire et à ses enjeux, tels que définis dans la Charte, même si on retrouve de nombreuses similitudes entre les différents Parcs français (59 PNR en France en 2026).

Le Parc Corbières-Fenouillèdes sert principalement à protéger et valoriser un territoire vivant, où l'on cherche à concilier préservation de la nature, développement local et qualité de vie. Actuellement, 25 agents y œuvrent au quotidien, sur des thématiques telles que : l'agriculture, l'eau, l'énergie, la biodiversité, la forêt, le tourisme durable, etc.



## POURQUOI PEUT-ON Y VOIR DES CHOSES AUSSI PEU "NATURELLES" ?

Les Parcs régionaux sont des territoires ruraux habités, modelés par l'Homme et qui doivent pouvoir fournir à leurs habitants les moyens d'y vivre. Ainsi, les activités humaines ne sont pas exclues de ces territoires, mais doivent s'exercer dans le respect et la protection des patrimoines naturels et culturels. Les activités vont majoritairement valoriser les ressources naturelles locales à travers l'agriculture, l'exploitation forestière, le tourisme. On peut aussi y trouver, sous des conditions strictes de fonctionnement, des carrières, de la production d'énergie renouvelable, etc. Le Parc agit pour concilier les différentes activités et la préservation des patrimoines. C'est un défi permanent.



## PARCE QU'IL EXISTE

### Il est l'interlocuteur technique clé

Les communes, les professionnels et les associations peuvent **contacter le PNRPF** pour tout questionnement sur les l'agriculture, les patrimoines, l'environnement, l'urbanisme, etc. Le Parc pourra soit **apporter une réponse technique ou juridique**, soit réorienter les demandes vers l'organisme capable d'y répondre.

### Le fédérateur d'acteurs

Compte-tenu de la superficie de son territoire et le vivier d'acteurs qu'il regroupe, un Parc doit créer du lien et permettre la rencontre. C'est grâce à la motivation et la collaboration d'associations, de so-

cioprofessionnels ou de collectivités que de nombreux projets collaboratifs sont menés à bien.

Un Parc permet aussi de porter des réflexions à des échelles plus larges (un massif, un site Natura 2000, un bassin versant...).

### L'ambassadeur territorial

Les orientations définies dans la Charte du Parc influent sur le territoire. Dans plusieurs domaines, comme les énergies renouvelables ou l'urbanisme, le Parc a choisi un cadrage qui vise à le préserver.

Sans ces règles, nos patrimoines paysagers ou environnementaux pourraient être dégradés et ces atouts ne pourraient pas être mis en avant à des fins d'attraction touristique et de qualité de la vie quotidienne des habitants.

## COMMENT EST-IL POSSIBLE DE PROTÉGER SANS SANCTIONNER ?

**Le Parc n'a pas le pouvoir de contraindre mais le devoir de convaincre.**

Sensibiliser le public à la préservation du territoire est essentiel pour **favoriser un sentiment d'appartenance** à son territoire et un **civisme environnemental collectif** à long terme.

Le Parc agit auprès des **scolaires**, des **associations** et du **grand public** (habitants, visiteurs, etc.) dans leur quotidien et **soutient les manifestations** avec des initiatives écoresponsables sur le territoire.

L'éducation à l'environnement et au développement durable permet au Parc de **sensibiliser les publics** à la richesse de ses patrimoines naturels, culturels et paysagers exceptionnels.

Le Parc **incite** et **invite** ceux qui y vivent, y travaillent, s'y implantent ou y passent, à **modifier leurs comportements et leurs pratiques**.

### **Un travail en concertation**

Le Parc propose ou soutient des projets qui vont dans le sens d'une **exploitation des ressources respectueuses des patrimoines**.

Le Parc n'agit jamais seul et ses actions sont réalisées en **partenariat** avec les forces vives du territoire : élus (communes, départements, région) et partenaires (associations, organismes, etc.). Ainsi, des solutions adaptées et parfois innovantes peuvent émerger.

Le Parc accompagne les porteurs de projet publics et privés pour **concilier développement et protection des patrimoines**.

Lorsque de la réglementation locale est essentielle pour encadrer certaines activités (publicité, circulation des véhicules motorisés, etc.), le Parc apporte un **appui technique** pour aider les communes à mettre en place les mesures nécessaires.







# VIDÉOS

à regarder sur Youtube

## Film de présentation du Parc

[https://youtu.be/  
xS9C2OazAV8](https://youtu.be/xS9C2OazAV8)



## Vidéos "Actions" du Parc



Réalisation : WD film



# Lexique

**AAPPMA** Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques

**AAC** Aire d'Alimentation de Captage

**ABF** Architecte des Bâtiments de France

**ABC** Atlas de la Biodiversité Communale

**ADEME** Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

**ADES** Accès aux Données sur les Eaux Souterraines

**ADT** Agence de Développement Touristique

**ANAH** Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat

**APPB / APPG** Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope / Géotope

**APHN** Arrêté Préfectoral de Protection d'Habitat Naturel

**ARB** Agence Régionale de la Biodiversité

**ASA** Association Syndicale Autorisée

**BRGM** Bureau de Recherche Géologique et Minière

**CAD** Contrat d'Agriculture Durable

**CAUE** Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

**CC** Carte Communale

**CCI** Chambre de Commerce et d'Industrie

**CDC** Caisse des Dépôts et Consignations

**CDESI** Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires

**CDPENAF** Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers

**CDRP** Comité Départemental de Randonnée Pédestre

**CDVL** Comité Départemental de Vol Libre

**CEN Occitanie** Conservatoire d'Espace Naturels Occitanie

**CFT** Charte Forestière de Territoire

**CIRDOC** Centre International de Recherche et de Documentation Occitanes

**CLE** Commission Locale de l'Eau

**CMA** Chambre des Métiers et de l'Artisanat

**CNPN** Conseil National de la Protection de la Nature

**CNRS** Centre National de la Recherche Scientifique

**CPIE** Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement

**CRPF** Centre Régional de la Propriété Forestière / CNPF Centre National de la Propriété Forestière

**CTE** Contrat Territorial d'Exploitation

**DCE** Directive Cadre Européenne

**DRAAF** Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

**DDTM** Direction Départementale des Territoires et de la Mer

**DOCOB** Document d'Objectifs

**DRAC** Direction Régionale des Affaires Culturelles

**DREAL** Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

**EEDD** Education à l'Environnement et au Développement Durable

**EEE** Espèce Exotique Envahissante

**ENAF** Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers

**ENS** Espace Naturel Sensible

**EPCI** Etablissement Public de Coopé-

ration Intercommunale

**FAAPPMA** Fédération des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques

**FFCAM** Fédération Française des Club Alpins et de Montagne

**FFE** Fédération Française d'Equitation

**FFME** Fédération Française de Montagne et d'Escalade

**FFV** Fédération Française de Vélo

**FPNRF** Fédération des Parc naturels Régionaux de France

**GAEC** Groupement Agricole d'Exploitation En Commun

**GAL** Groupe d'Action Locale

**GFA** Groupement Foncier Agricole

**GIE** Groupement d'Intérêt Economique

**GOR** Groupe Ornithologique du Roussillon

**GR** Grande Randonnée

**HLB** Hauts Lieux de Biodiversité

**HQE** Haute Qualité Environnementale

**IGN** Institut national de l'Information Géographique et forestière

**INPG / INPN** Inventaire National du Patrimoine Géologique / Naturel

**IRPG** Inventaire Régional du Patrimoine Géologique

**LEADER** Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale

**LIFE** L'Instrument Financier pour l'Environnement

**LPO** Ligue pour la Protection des Oiseaux

**MAEC** Mesures Agri (ou Agro) Environnementales et Climatiques

**MH** Monument(s) Historique(s)

**MVP** Marque Valeurs Parc

**OFB** Office Français de la Biodiversité

**OGAF** Opération Groupée d'Aménagement Foncier

**OGS** Opération Grand Site

**OLD** Obligations Légales de Débroussaillage

**ONC / ONF** Office National de la Chasse / des Forêts

**OPLC** Office Public de la Langue Catalane

**OPLO** Office Public de la Langue Occitane

**OT/OTI** Office de Tourisme / intercommunal

**OTO** Occitanie Territoire Observation

**PADD** Projet d'Aménagement et de Développement Durable

**PAEC** Projet Agro-Environnemental et Climatique

**PAFI** Plan d'Aménagement de la Forêt contre les Incendies, devenu le PPMCI

**PAT** Projet Alimentaire Territorial

**PCAET** Plan Climat-Air-Energie Territorial

**PDESI** Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires

**PDIPR** Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée

**PDPFCI** Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies

**PDPG** Programme Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles

**PGE** Plan de Gestion des Eaux

**PLU(i)** Plan Local d'Urbanisme (intercommunal)

**PPFCI** Plan de Protection des Forêts Contre les Incendies

**PPHA** Programme de Préconisation Habitat et Aménagement

**PPMCI** Plan de Protection des

Massifs Contre l'Incendie (nouvelle appellation des PAFI)

**PPR / PPRI** Plans de Prévention des Risques / d'Inondations

**PSE** Paiement pour Services Environnementaux

**RIS** Relais Information Service

**RNR** Réserve Naturelle Régionale

**RNU** Règlement National d'Urbanisme

**SAGE** Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

**SATESE** Service d'Assistance Technique à l'Épuration et au Suivi des Eaux

**SCOT** Schéma de Cohérence Territoriale

**SDAGE** Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau

**SDAP** Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine

**SDGC** Schéma Départemental de Gestion Cynégétique

**SDIS** Service Départemental d'Incendie et de Secours

**SI** Syndicat d'Initiatives

**SI/SC** Site Inscrit / Site Classé

**SIAEP** Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable

**SIAH** Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique

**SIG** Système d'Information Géographique

**SIL** Signalétique d'Intérêt Local

**SINP** Système d'Information de l'Inventaire du Patrimoine naturel

**SIT** Système d'Information Touristique

**SIVOM** Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples

**SMBVA** Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Agly

**SMCGS** Syndicat Mixte du Canigó Grand Site

**SMMAR** Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières

**S(N)AP** Stratégie (Nationale) Aires Protégées

**SPANC** Service Public d'Assainissement Non Collectif

**SPR** Site Patrimonial Remarquable

**SRADDET** Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

**SRC** Schéma Régional des Carrières

**TDENS** Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles

**TPCF** Train du Pays Cathare et du Fenouillèdes

**TVB** Trame Verte et Bleue

**UICN** Union Internationale pour la Conservation de la Nature

**UNESCO** Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture

**UTN** Unité Touristique Nouvelle

**VTM** Véhicules Terrestres à Moteur

**ZAC** Zone d'Aménagement Concentré

**ZAN** Zéro artificialisation nette

**ZICO** Zone d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux

**ZNIEFF** Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique

**ZPF / ZPS** Zones de Protection Forte / Spéciale

**ZSC** Zones Spéciales de Conservation

**ZSM** Zone de Sensibilité Majeure

## Crédits photo

Jean-Christophe

Milhet, WD film, Idriss

Bigou-Gilles, Clément

Signoles, PNRCF, Wagga

photo, C. Valenton.





Parc del Pirineu català

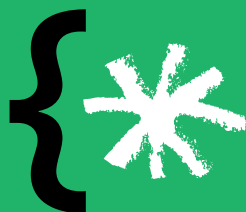


## Nos outils de communication

[www.parc.corbieres-fenouilledes.fr](http://www.parc.corbieres-fenouilledes.fr)



En tant qu'élu dans un Parc, je relaie les communications du PNR sur mes réseaux !



*Nous sommes*  
**le parc !**

### Parc naturel régional Corbières \* Fenouillèdes

2 rue de la cave coopérative | 11350 TUCHAN  
contact@corbieres-fenouilledes.fr | 04 68 33 99 80  
[www.parc.corbieres-fenouilledes.fr](http://www.parc.corbieres-fenouilledes.fr)



Les communes et intercommunalités du territoire



Parc naturel régional  
Corbières  
Fenouillèdes